

**Assemblée communale ordinaire, lundi 14 décembre 2015, à 20h15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8**

Président : M. Jean-Pierre Meusy, président  
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 41 du 18 novembre 2015 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tous-ménage.

Tous les membres du Conseil communal sont présents. Vingt-six citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation des Autorités communales. Puis, il propose Monsieur Daniel Rohrbach qui est nommé tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateur.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 9 novembre 2015 publié sur le site de la commune ;
2. Discuter et voter les budgets 2016, fixer les éléments de base ;
3. Approuver le règlement de l'agence AVS ;
4. Approuver le règlement concernant la garde et la taxe des chiens ;
5. Approuver le règlement de police locale ;
6. Divers

**1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 9 novembre 2015 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

**2. Discuter et voter les budgets 2016, fixer les éléments de base**

Monsieur Jean-Pierre Meusy donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Mischler, conseiller communal, en charge de présenter ce point de l'ordre du jour.

Le budget 2016, y compris les services, présente un déficit présumé de Fr. 28'350.00 pour un fonctionnement de Fr. 6'935'100.00. Les éléments de base, qui comprennent la quotité d'impôt de 1.95 et sur lesquels reposent ces prévisions, sont identiques à ceux de l'année précédente sauf pour la quotité d'impôt. En effet, le Conseil communal propose une baisse de la quotité d'impôts qui passerait de 2.05 à 1.95.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre Mischler présente un à un les différents chapitres du compte de fonctionnement de la Municipalité à l'aide de graphiques projetés. Il commente plus particulièrement les rubriques présentant une différence par rapport au budget 2015 et aux comptes 2014 :

**Au chapitre 100 « Autorités, Administration générale » ;**

**115. Personnel administratif**

Les effectifs du personnel administratif restent stables. Il est envisagé l'engagement d'un-e stagiaire MPC au sein de l'administration communale dans le cadre de travaux administratifs bien spécifiques.

**130. Frais administratifs**

Dans le cadre du renouvellement du matériel informatique de l'administration en février 2016, il est prévu l'externalisation de la sauvegarde des données, ce qui ne se fait pas actuellement. Un contrat de maintenance a également été signé pour ces futurs nouveaux ordinateurs.

**Au chapitre 200 « Travaux publics » ;**

**200. Entretien des routes**

Les charges salariales sont en augmentation pour deux raisons : l'équipe des travaux publics est au complet depuis le printemps 2015 et il est envisagé l'engagement d'un 2<sup>e</sup> apprenti agent d'exploitation pour l'été 2016. De plus, des cours de perfectionnement sont régulièrement proposés aux employés des services externes.

**Au chapitre 300 « Affaires juridiques, Police, Affaires militaires » ;**

Aucun commentaire.

**Au chapitre 400 « Hygiène publique » ;**

Aucun commentaire.

**Au chapitre 500 « Instruction publique, Culture, Sports » ;**

**510. Ecole primaire**

Les effectifs de l'école primaire sont stables et s'établissent à 120 élèves pour 2015-2016.

**511. Bâtiments scolaires, installations**

Le concierge souhaite acheter un aspiro-vapeur pour faciliter les travaux de nettoyage des sols et des vitrages.

**520. Ecole secondaire**

Ce sont 41 élèves qui fréquentent le Collège de Delémont ou d'autres écoles secondaires.

**560. Camp de ski**

Ce sont entre 70 et 80 enfants du village qui participent au camp de ski. La participation communale passe de Fr. 60.00 à Fr. 70.00 par élève.

**590. Contributions pour instruction, formation, culture et sport**

Avec le programme d'allègement budgétaire du Canton, OPTI-MA, on constate une neutralisation des charges pour les Communes jurassiennes. Pour ce qui concerne les charges en personnel enseignant, l'estimation 2016 a été individualisée sur la base du mois d'août 2015, en tenant compte de la nouvelle classification de fonctions. Les effectifs enseignant diminuent globalement de 5.1 postes à l'école obligatoire. La totalité des charges à répartir s'élève à Fr. 107'732'800.00, dont le 63.5% est financé par les Communes jurassiennes en fonction du nombre d'habitants.

**Au chapitre 600 « Aide sociale et Santé publique » ;**

**603. Cas traités à titre d'intermédiaire**

Il n'est pas évident de prévoir le nombre de dossiers sociaux qui seront à traiter durant l'année à venir. Les chiffres correspondent aux situations connues lors de l'établissement du présent budget. On peut tout de même constater une augmentation des demandes d'aide sociale déposées.

### 622. UAPE La Récré

Les frais pour les remplacements sont en nette augmentation. Cela provient du fait que la directrice actuelle suivra une formation dans le courant de l'année 2016, formation prise en charge en partie par la Commune (compte 622.309.01). Le déficit de cette structure d'accueil, soit Fr. 225'950.00, est décompté à la répartition des charges sociales.

### **Au chapitre 700 « Economie publique » ;**

Aucun commentaire.

### **Au chapitre 800 « Finances » ;**

#### 811. Intérêts des dettes consolidées

La dette communale augmente légèrement, mais les taux d'intérêt restent bas (moyenne de 1.2%). L'amortissement régulier de ces emprunts participe à cette stabilisation de l'endettement.

### **Au chapitre 900 « Impositions » ;**

#### 910. Impôts ordinaires

Au vu des bons résultats des comptes depuis 2 à 3 ans, ainsi qu'aux bonnes perspectives de développement futur de la Commune (nouvelles zones à bâtir notamment), le Conseil communal propose une baisse de la quotité d'impôt d'un point, soit de 2.05 à 1.95. Pour un couple avec enfants taxé à Fr. 50'000.00 de revenu imposable, l'économie est estimée à Fr. 150.00 par année. Pour une taxation à Fr. 100'000.00, le gain réalisé est d'environ Fr. 400.00. La baisse d'un point de la quotité d'impôt représente un manque à gagner pour la Commune d'environ Fr. 150'000.00.

Les Services

### **Au chapitre 1100 « Enlèvement des ordures » ;**

Ce service présente un déficit de Fr. 8'600.00 prélevé sur les réserves.

### **Au chapitre 1200 « Inhumations » ;**

Les frais liés aux inhumations sont à la charge de la Commune.

### **Au chapitre 1300 « Service du feu »**

Aucun commentaire.

### **Au chapitre 1400 « Canalisations et Epuration »**

Aucun commentaire spécial.

### **Au chapitre 1500 « Service des eaux » ;**

Un effort important sera porté sur le changement des compteurs d'eau les plus anciens. Le bénéfice du Service des eaux servira à alimenter la réserve pour de futurs travaux d'investissement sur le réseau. Ce réseau a été mis à mal durant l'été caniculaire de l'année 2015.

### **Au chapitre 1600 « Service électrique » ;**

Ce service fonctionne très bien. Il est à noter qu'une redevance de Fr. 55'000.00 est versé au compte communal.

Pour terminer, Monsieur Jean-Pierre Mischler informe l'Assemblée que les membres de la Commission de Gestion des Finances ont examiné et approuvé le budget en séance du 10 novembre dernier et le Conseil communal en date du 23 novembre 2015. Il remercie également le caissier, Monsieur Roger Fleury, pour l'excellent travail dans la tenue des comptes de la Commune et dans la préparation du budget.

Pour rappel, le compte administratif, avec les Services, laisse apparaître un déficit présumé de Fr. 28'350.00. Les membres du Conseil communal proposent à l'Assemblée d'accepter le budget 2016 tel que présenté, y compris la baisse de la quotité d'impôts de un dixième.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le budget 2016 présentant un déficit de Fr. 28'350.00 ainsi que les éléments de base y relatifs, y compris une baisse de la quotité d'impôt, qui passe de 2.05 à 1.95.**

Monsieur Jean-Pierre Mischler présente le budget de la Bourgeoisie qui boucle avec un déficit de Fr. 8'340.00. Aucun commentaire spécial n'est à faire au sujet du budget de la Bourgeoisie.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le budget 2016 de la Bourgeoisie présentant un déficit de Fr. 8'340.00.**

### **3. Approuver le règlement de l'agence AVS**

Monsieur le président donne la parole à Monsieur Christophe Riat, maire, en charge de présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Christophe Riat informe les personnes présentes que le règlement de l'agence AVS présenté ce soir pour approbation fait référence à l'art. 62 du Règlement d'organisation de la commune. Il s'agit d'un règlement type établi par le Service des communes qui a souhaité que toutes les communes adoptent ce nouveau règlement. Monsieur le Maire commente brièvement les articles se trouvant dans ce règlement et recommande à l'Assemblée de l'accepter.

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le règlement de l'agence AVS.**

### **4. Approuver le règlement concernant la garde et la taxe des chiens**

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Christophe Riat, maire, en charge de présenter ce point de l'ordre du jour. La Commune de Develier ne possède pas de règlement spécifique concernant la garde et la taxe des chiens. Jusqu'à présent, en cas de problème à ce sujet, il est fait référence au règlement de police locale. Afin de palier à ce manque, le Conseil communal propose l'adoption de ce nouveau règlement concernant la garde et la taxe des chiens.

Monsieur le Maire commente brièvement les articles se trouvant dans ce règlement. Il recommande à l'Assemblée d'accepter ce règlement concernant la garde et la taxe des chiens.

La discussion est ouverte.

*Monsieur Johann Stalder demande si l'administration communale a un moyen de contrôle concernant la participation au cours obligatoire pour les nouveaux détenteurs de chien.*

*La commune n'a aucune information quant au suivi de ces cours qui dépendent d'une loi cantonale.*

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le règlement concernant la garde et la taxe des chiens.**

#### **5. Approuver le règlement de police locale**

Monsieur le président passe la parole à Monsieur le Maire, en charge de présenter ce point de l'ordre du jour. L'actuel règlement de police locale date de 1968 et est devenu obsolète. L'Autorité communal propose un nouveau règlement basé sur le règlement type du Service des communes de la République et Canton du Jura.

Monsieur le Maire commente brièvement les articles se trouvant dans ce règlement. Il recommande à l'Assemblée d'accepter ce règlement concernant la police locale.

La discussion est ouverte.

*Monsieur Johann Stalder souhaite savoir, à propos de l'art. 47 de ce nouveau règlement concernant l'utilisation des engins motorisés, si celui-ci s'applique également aux entreprises.  
Le Conseil communal va se renseigner.*

*Monsieur Enrico Zamboni pense qu'il faut faire preuve de bon sens dans l'application de cet article.*

*Monsieur Gabriel Chappuis revient sur les articles 46 et 47 et du bruit des usagers de la route cantonale. Il rappelle que le Plan d'aménagement local définit des zones de bruit sur le territoire communal avec le nombre de décibels admis. Si ce plan était respecté à la lettre, il n'y aurait plus de cloches à l'église. Il préconise que le règlement de police locale soit accepté tel que présenté et demande au Conseil communal d'agir avec bon sens dans son application.*

*Monsieur Robert Scheurer souhaite savoir si le règlement s'applique à tout le territoire communal. Effectivement, c'est le cas.*

*Monsieur Enrico Zamboni propose à l'Assemblée un alinéa supplémentaire à l'art. 22 en raison de la présence de bovins, durant ces mois d'été, sur une parcelle du quartier d'habitation à la Fenatte. Cette présence a fait subir, au voisinage, toute une série d'inconvénients telle que la présence de mouches et des odeurs pas toujours agréables. Il fait également référence à l'art. premier de ce règlement (veiller au respect de la propreté publique et privée) ainsi qu'à l'art. 45 concernant les nuisances. Sa proposition est la suivante : « Toute exploitation de bétail dans un quartier d'habitation est interdite sur une parcelle non construite ».*

*Monsieur Edgar Filipe Martins de Almeida trouve également que la présence de bétail dans des zones d'habitation est dangereuse pour les enfants, surtout en raison de la pose de barrière électrifiée.*

*Monsieur Frédéric Burkhardt rappelle que le village de Develier se trouve en zone campagnarde et qu'il faut laisser les agriculteurs travailler.*

*Madame Isabelle Chappuis précise que la propriétaire de la parcelle en question a demandé à ce que la parcelle soit entretenue par un agriculteur.*

*Monsieur John-Robert Hanser explique que ce nouvel alinéa risque de poser problème lors de la mise en zone constructible de terrain. En effet, tant qu'aucune construction n'est érigée sur une nouvelle zone d'habitation, cette dernière est entretenue par un agriculteur.*

*Monsieur Gabriel Chappuis est défavorable à cette proposition et souhaite plutôt qu'un arrangement soit trouvé avec les agriculteurs et les voisins concernés.*

Monsieur Christophe Riat précise qu'un règlement est fait pour des cas généraux et non pour des cas particuliers. Il s'oppose également à cette demande d'ajout d'un alinéa à l'article 22.

Monsieur le président propose de voter sur la proposition de Monsieur Enrico Zamboni.

L'Assemblée passe au vote à main levée concernant l'ajout d'un alinéa à l'article 22 du règlement de police locale qui stipule : Toute exploitation de bétail dans un quartier d'habitation est interdite sur une parcelle non construite.

- Pour : 4
- Contre : 29

La proposition de Monsieur Enrico Zamboni est donc refusée.

*Madame Silvie Keusen signale aux autorités communales que les usagers de la Route de Courtételle roulent souvent avec une vitesse inadaptée.*

*Monsieur Christophe Riat propose de poser le radar sympathique et le Conseil communal constatera les résultats de ce contrôle.*

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le règlement de police locale.**

## 6. Divers

Monsieur le président donne la parole à Monsieur Christophe Riat qui informe l'Assemblée de la démission de Monsieur Jean-Pierre Mischler pour le 31 décembre 2015. Monsieur le Maire relate les faits importants de la carrière de conseiller communal de Monsieur Jean-Pierre Mischler et le remercie chaleureusement pour son dévouement et son précieux travail effectué.

Monsieur Jean-Pierre Mischler remercie le Maire pour ces éloges et lance un appel aux personnes intéressées pour un mandat politique.

Monsieur Christophe Riat informe l'Assemblée que Monsieur Jean-Pierre Mischler avait été nommé tacitement par sa présence sur une liste d'entente. Conformément au règlement sur les élections (art. 41), le Conseil communal a donné un délai à cette liste d'entente pour trouver un candidat, soit jusqu'au 14 décembre 2015 à 18h00. Les signataires ont proposé Monsieur Daniel Rohrbach qui est nommé en tant que conseiller communal.

Monsieur Christophe Riat donne également quelques informations concernant l'incendie qui s'est produit le 8 décembre dernier et qui a détruit un immeuble locatif. Il remercie toutes les personnes (sapeurs-pompiers, personnel communal, citoyens) qui ont été impliquées dans cet événement. Monsieur Vincent Chételat, secrétaire, donne également quelques informations concernant tout ce qui a été fait afin de pouvoir reloger les familles touchées par ce drame. L'appel à la solidarité lancé a

connu un très grand succès. Les familles ont pu être relogées dès le mercredi 9 décembre en fin d'après-midi.

Monsieur le Maire informe les personnes présentes du recours déposé par l'Office fédéral du développement territorial contre la décision d'approbation du Plan d'aménagement local par le Service cantonal du développement du territoire. Le Conseil communal a rencontré Monsieur Alain Beuret, chef de section de l'aménagement du territoire. Les Autorités communales ont décidé de se porter partie prenante dans cette procédure qui bloque, pour l'instant, toute nouvelle création de zones à bâtir.

Pour terminer, Monsieur Christophe Riat donne quelques informations sur le projet de fusion de « Delémont et sa couronne ». Le rapport final sera très prochainement finalisé. L'année 2016 sera marquée par une information importante des conseils communaux concernés, du personnel administratif et de la population. Un sondage sera également effectué dans le courant de l'année 2016 et l'objectif est de signer une convention de fusion à la fin de l'année 2016. La votation est prévue au début de l'année 2017 et, en cas d'acceptation, la nouvelle commune sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

*Monsieur Gabriel Chappuis se permet un commentaire sur le développement durable et propose, dans le cadre du changement de luminaires dans le village, d'équiper les candélabres de capteurs de mouvements.*

*Monsieur John-Robert Hanser répond que le Conseil communal a prévu la pose d'éclairage dynamique.*

*Monsieur Robert Scheurer demande si tout le village sera équipé avec un éclairage LED dynamique. Oui, cela sera le cas.*

*Madame Isabelle Chappuis propose au Conseil communal de poser une poubelle au parking de la zone d'utilité publique. Le Conseil communal prend acte de cette demande et fera le nécessaire.*

*Monsieur Robert Scheurer souhaite savoir pourquoi le passage pour piétons sur la Route de Delémont, à la hauteur de la Rue des Ruisseaux, a été déplacé. Il signale que la sortie de cette rue sur la Route de Delémont est dangereuse. Le Conseil communal se renseignera.*

*Monsieur Jean-Pierre Chappuis demande au Conseil communal pourquoi le Service des eaux a donné 60 lt/minutes d'eau à Delémont.*

*Monsieur Johann Stalder précise qu'il s'agit d'une décision commune avec le Service des eaux de Delémont concernant la réalimentation du réservoir à la suite de période de sécheresse de cet été.*

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une bonne fin de soirée et présente ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année. Puis le président lève l'Assemblée à 22h40, en présence de trente-trois ayants-droits, membres de l'Autorité compris.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président :

le secrétaire :

J.-P. Meusy

V. Chételat